



Paris, le 28 mars 2008

L'interdiction de vente des Spiritueux aux mineurs reçoit le soutien des professionnels

Le Ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, a annoncé jeudi qu'elle n'excluait pas d'interdire la vente des boissons alcoolisées dans les commerces alimentaires à tous les mineurs. La Fédération Française des Spiritueux (FFS) apporte son soutien plein et entier à cette initiative. De manière générale, la Fédération Française des Spiritueux soutient toutes les actions visant à favoriser une consommation responsable. Dans cette perspective, Il est important de bannir toutes les pratiques incitatives en direction des jeunes, à fortiori les mineurs.

La FFS rappelle cependant que toutes les boissons alcoolisées produisent les mêmes effets ; les spiritueux ne constituent pas une catégorie à part et une dose de whisky (3 cl) contient le même nombre d'unités d'alcool qu'un verre de vin (10 cl) ou de bière (25 cl).

Les études récentes confirment que le niveau de consommation des jeunes Français reste inférieur à celui des autres pays européens. Les derniers résultats de l'enquête publiée par l'Institut de Veille Sanitaire* démontrent que de 2000 à 2005 la consommation régulière d'alcool a diminué de moitié chez les 18-25 ans et qu'elle est restée stable chez les jeunes âgés de 17 ans. Pour autant, la prévalence des ivresses est en augmentation. En effet, le phénomène dit du « binge drinking », ce mode de consommation dont le but est uniquement la recherche de l'ivresse, reste préoccupant. C'est une consommation typiquement juvénile, liée aux spécificités de cette période de la vie. La mesure proposée par Madame Bachelot ne doit pas occulter l'immense effort de prévention et d'information à mener sur ce sujet. La FFS et ses adhérents sont prêts à s'engager aux côtés des pouvoirs publics dans ce combat.

* Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire du 25 mars 2008

Contacts presse :

Fédération Française des Spiritueux

Séverin BARIOZ
Tél : 01 53 04 30 30

Thomas Marko & Associés

Laure KUNTZINGER – Béatrice
PEYRELONGUE
Tél. : 01 44 90 83 40 – 01 44 90 87 43

A propos de la Fédération Française des Spiritueux

Créée en 1996, la Fédération Française des Spiritueux (FFS) est un syndicat professionnel formé de producteurs et distributeurs français de spiritueux.

Elle regroupe près de 150 entreprises présentes dans 23 régions (y compris les Départements d'outremer) de diverses tailles (des groupes à vocation internationale mais également près de 95% de PME), soit 95 % de la consommation française de spiritueux.